Le Règlement

Édition 2024 - du 4 au 6 octobre 2024

LE REGLEMENT.

Organisation
L'association Course Nature 66 (association loi 1901 enregistrée le 14/05/13 à la préfecture des Pyrénées-Orientales sous le numéro W663001421), dénommée ci-après l'Organisateur, organise :
le 100 Miles Sud de France, du 4 au 6 octobre 2024

Épreuves
Le 100 Miles Sud de France se décline sous 3 versions. Ce règlement est applicable pour les 3 distances de la course.

Le 100 Miles Sud de France
Course de pleine nature traversant le département des Pyrénées orientales entre la montagne et la mer, Bolquère Pyrénées 2000 et Argelès-sur-Mer, suivant de manière quasi exclusive le GR 10.
La traversée sera au plus près des 170 km, pour environ 8400 mètres de dénivelé positif et plus de 10000 mètres de dénivelé négatif. Le départ est fixé au 4 octobre à 10h à Pyrénées 2000, site du Termanal des loisirs, Bolquère.

La Grande Traversée
Parcours au départ de Vernet-les-Bains et suivant majoritairement le GR 10 jusqu'à Argelès-sur-Mer, avec une distance d'environ 117 km pour 5900 mètres de dénivelé positif et 6500 m de négatif.
Le départ est fixé au 4 octobre à 17h30 sur la place centrale du village, Vernet-les-Bains.

La Traversée
Parcours au départ d'Arles-sur-Tech et suivant majoritairement le GR 10 jusqu'à Argelès-sur-Mer, avec une distance d'environ 80 km pour 4000 m de dénivelé positif et 4300 m de négatif. Le départ est fixé au 5 octobre à 6h30 au centre sportif Sud Canigo, Arles-sur-Tech.

Ces 3 versions se déroulent en individuel, en une seule étape à allure libre dans un temps limité. Les coureurs doivent respecter le Code de la route lorsque le parcours emprunte des voies de circulation.

Relais Trio
Une version est prévue en relais Trio sur les deux grandes distances. Chacune des deux courses pourra par conséquent être réalisée en 3 étapes.

Sur le 100 Miles, les relais se prendront sur la base de vie de Vernet-les-Bains (km 55) puis sur le poste de contrôle et de ravitaillement de Las Illas (km 115). Le dernier relayeur aura donc une partie un peu plus courte (55 km environ). Le départ de ce relais Trio se fera le 4 octobre à 10h à Pyrénées 2000, site du Termanal des loisirs, Bolquère.

Sur la Grande Traversée, les relais se prendront sur la base de vie d'Arles-sur-Tech puis sur celle du Perthus. Le départ de ce second relais se prendra le 4 octobre à 17h30 sur la place centrale du village, Vernet-les-Bains.

Relais Duo
Une version est prévue en relais duo sur la petite distance. La course sera donc réalisée en 2 étapes, le relais se prendra sur la base de vie du Perthus (km 41). Le départ de ce relais duo se fera le 5 octobre à 6h30 au centre sportif Sud Canigo, Arles-sur-Tech.
Les distances présentées sont mesurées avec dispositif Suunto et ne sont par conséquent pas obligatoirement conformes aux mesures des autres marques. De plus l'organisation d'ici le départ se réserve le droit de modifier ici et là les parcours . Ce qui peut entrainer une modification de la distance totale.

Semi-autosuffisance

Ces courses se déroulent sur le principe de l'autosuffisance et imposent aux coureurs, une certaine autonomie. Cependant des postes de ravitaillements (liquides et/ou solides) sont répartis sur l'ensemble des parcours. Ces points de ravitaillement seront signalés sur le roadbook fourni par l'organisation. 3 bases de vie où un plat chaud est proposé sont placées sur le parcours du 100 Miles (environ aux km 55, 91 et 132).
Ces bases de vie peuvent également permettre aux coureurs de se reposer et de consulter une équipe médicale. Une douche chaude est possible à l'arrivée à Argelès-sur-Mer. C'est aussi le cas sur les bases de vie de Vernet et Arles.
Sur les postes de ravitaillement, une assistance personnelle (en dehors des soins médicaux ou paramédicaux) peut être apportée. Cette assistance doit se faire dans un périmètre de moins de 50 mètres autour du poste de ravitaillement.
Toute personne sans dossard n'a pas le droit d'accompagner un coureur sur le parcours.

Conditions d'inscription
Pour valider son inscription, un coureur devra fournir 20 jours au maximum après son inscription, l'original ou une copie certifiée conforme par ses soins, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied portant explicitement la mention complémentaire «en compétition». Ce certificat devra être daté de moins d'un an avant le départ de la course.
Ce certificat médical devra impérativement et exclusivement être chargé sur la plateforme de notre partenaire d'inscription. En conformité avec le RGPD, les envois par email sont ignorés, puisque la confidentialité des données ne peut être assurée.
Il est important que les coureurs qui s'inscrivent soient conscients des difficultés du parcours et des conditions qu'ils peuvent trouver (longueur du tracé, dénivelé, mauvaises conditions météo, course en partie de nuit...). Ceci nécessite donc de la part des coureurs, une bonne préparation physique et une capacité d'autonomie pour l'aider dans la réussite de ce type d'aventure.

Inscription (modalités, droits et clôture)
Les inscriptions sont limitées à un total de 1000 inscrits. Ce cumul intègre les courses individuelles et les relais.
Aucune inscription ne sera prise après le 20 septembre 2024. L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions avant cgette date si les effectifs maximums sont atteints.
Aucun accusé de réception n'est adressé, chaque inscrit pourra vérifier son inscription sur le site www.100miles-suddefrance.org, en regardant la liste des inscrits sur la page dédiée aux inscriptions.
Un coureur ne pourra participer au 100 Miles Sud de France (170 km) que s'il justifie d'une course terminée d'environ 80 km et 4000 m de D+, dans les 3 ans précédant son inscription.
Un coureur ne pourra participer à la Grande Traversée Sud de France (117 km) que s'il justifie d'une course terminée d'environ 45 km et 2000m de D+, dans les 3 ans précédant son inscription.
Un coureur ne pourra participer à la Traversée Sud de France (80 km) que s'il justifie d'une course d'environ 35 km et 1500 m de D+.
L'organisation se réserve le droit d'étudier tout cas particulier, lié notamment à un passé important en ultra-trail ou la réalisation de longues distances dans des disciplines assimilées (iron man par exemple).

Droits d'engagement :
• 100 Miles Sud de France SOLO: 160 € Jusqu'au 31 Mars, 165 € Jusqu'au 30 Juin, 170€ Jusqu'à la fin des inscriptions
Relais Trio 65 €/pers.

• Grande Traversée Sud de France: 110 € Jusqu'au 31 Mars, 115 € Jusqu'au 30 Juin, 120€ Jusqu'à la fin des inscriptions
Relais Trio 45 €/pers

• Traversée Sud de France : 70 € Jusqu'au 31 Mars, 75 € Jusqu'au 30 Juin, 80€ Jusqu'à la fin des inscriptions
Relais Duo 45 €/pers.

L'organisation laisse la possibilité de basculer d'une course à l'autre seulement si le coureur souhaite participer à une course plus courte et si la capacité d'accueil de la dite course n'est pas dépassée.
Aucun remboursement n'est effectué et ce changement est ferme et définitif.
Il n'est pas possible d'échanger son dossard avec un autre coureur inscrit sur l'autre version de course ou non inscrit à l'épreuve

L'inscription donne accès au dossard de l'épreuve, au ravitaillements prévus sur le parcours, à la bourse coureurs comprenant les objets goodies et lots d'inscription. Un coureur finisher aura accès au cadeau de fin de course et médaille.

Annulation d'une inscription
Toute demande d'annulation d'inscription doit être faite par mail auprès du prestataire gérant la plateforme.
La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes:
• un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même,
• une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.
En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course.

Pour les autres causes d'annulation, le justificatif doit être apporté par un certificat délivré par l'autorité compétente.
L'organisation s'autorise le droit de modifier exceptionnellement ces critères d'acceptation d'une demande d'annulation à d'autres cas, en fonction des circonstances.
Conditions d'indemnité : toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée des justificatifs, au plus tard le 20 septembre 2024, jour de la clôture des inscriptions.
Les demandes sont traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.
En cas de demande d'annulation, le remboursement des droits versés à l'inscription se fera selon les conditions suivantes :
• 70 % du montant si la demande est reçue avant le 30 juin 2024.
• 50 % du montant si la demande est reçue après le 30 juin 2024.
• Aucun remboursement ne sera effectué après le 5 septembre 2024.

Participation
Les trois courses Solo (et le Relais Trio 100 Miles) sont ouvertes à tous les coureurs nés avant le 31 décembre 2004. Sur le Relais Trio de la Grande Traversée ainsi que le relais duo de la traversée il sera également possible de s'inscrire pour tous les coureurs nés avant le 31 décembre 2004.

Matériel obligatoire : 100 Miles 170 km et Grande Traversée 120 km :
• gobelet personnel pour boire les liquides (eau, coca et soupe) aux ravitaillements
• réserve d'eau minimum 1,5 litre
• réserve alimentaire
• deux lampes en bon état de marche avec piles de rechange
• couverture de survie (de 2 m2 minimum)
• sifflet
• téléphone portable
• bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping
• veste imperméable et respirante, de type membrane ou enduction (veste type KWAY ou poncho non acceptés)
• pantalon ou collant long ou corsaire avec chaussettes montantes (cette solution est acceptée uniquement si les jambes peuvent être intégralement couvertes)
• casquette ou équivalent
• vêtement chaud manche longue, servant de seconde couche entre le t-shirt et la veste imperméable et respirante (par exemple polaire ou autre vêtement technique chaud) (*)
• gants couvrant intégralement les mains (moufles acceptées) (*)
(*) : L'organisation pourra décider avant le départ de la course de rendre cet équipement recommandé et non plus obligatoire (typiquement en fonction des prévisions météorologiques). L'annonce sera faite au moment du briefing de la course.
Matériel recommandé :
• gants, bonnet, vêtements chauds indispensables en cas de mauvaises conditions météo.
• bâtons télescopiques,
• vêtements de rechange,
• crème solaire, vaseline ou crème anti-échauffement

Matériel obligatoire : Traversée 80 km
• gobelet personnel pour boire les liquides (eau, coca et soupe) aux ravitaillements
• réserve d'eau minimum 1,5 litre
• réserve alimentaire
• une lampe en bon état de marche avec piles de rechange
• couverture de survie (de 2 m2 minimum)
• sifflet
• téléphone portable
• bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un straping
• veste imperméable et respirante, de type membrane ou enduction (veste type KWAY ou poncho non acceptés)
• pantalon ou collant long ou corsaire avec chaussettes montantes (cette solution est acceptée uniquement si les jambes peuvent être intégralement couvertes)
• casquette ou équivalent

Lors de la remise des dossards, la présentation d'une pièce d'identité avec photo est exigée.
Un contrôle sera réalisé par l'organisation qui se réserve le droit de refuser le départ à tout coureur ne présentant pas le matériel obligatoire, sans possibilité de remboursement. Un engagement sur l'honneur de garder sur soi ce matériel durant toute la course est signé par chaque coureur.
Le dossard est disposé sur la poitrine, le ventre ou la jambe, mais impérativement sur la face avant du coureur, afin d'être visible en permanence et en totalité pendant toute la course et permettre facilement l'enregistrement par les bénévoles aux points de contrôles. Le port de ce dossard sur le sac ou la face arrière du coureur n'est pas autorisé.
À la remise du dossard, un cadeau de bienvenue est remis à chaque coureur.

Sacs coureurs
Le parcours se compose de 3 bases de vie sur le 100 Miles Sud de France et de 2 bases de vie sur la Grande Traversée Sud de France.
Sur les 3 bases de vie (km 55, 91 et 133), il est proposé d'acheminer depuis les départs de Bolquère et de Vernet-les-Bains, un sac contenant des affaires personnelles de rechange.
Les sacs seront remis aux coureurs au moment du retrait du dossard. Chaque sac sera identifié avec le numéro du dossard.
Après avoir préparé ses affaires, le coureur doit les déposer soit le jeudi 3 octobre entre 17h00 et 21h00 soit le vendredi 4 avant 8h30 à la base d'accueil de Pyrénées 2000 (Termanal des loisirs) pour le 100 Miles Sud de France ; ou à la base d'accueil de Vernet (complexe sportif) pour la Grande Traversée, le vendredi 4 avant 16h.
Aucune base de vie n'est prévue sur le parcours de la Traversée (80 km). Le dépôt de bâtons est strictement interdit dans ces sacs.
Les coureurs en Relais Trio ou Duo ne pourront pas laisser d'affaires dans les bases de vie. Ils pourront en revanche s'entendre avec leurs équipiers pour récupérer ou échanger des affaires.
Lorsqu'un coureur arrive à une base de vie, il doit impérativement récupérer son sac. Lorsqu'il repart de cette base de vie, il le dépose à l'endroit prévu par l'organisation. A la fermeture de la dernière base de vie, les sacs coureurs sont rapatriés vers Argelès-sur-Mer, au niveau de l'espace d'arrivée.
Ces sacs pourront être récupérés sur présentation du dossard, à partir du samedi 5 octobre à 18h jusqu'au dimanche 6 octobre à 12h.

Pour les coureurs de la Grande Traversée, les sacs seront rapatriés progressivement dès le samedi 18h.
L'organisation se charge de rapatrier à Argelès-sur-Mer, les sacs des coureurs qui ont abandonné.
Ils seront mis à disposition des coureurs en même temps que les autres sacs et pourront être récupérés sur présentation d'une pièce d'identité.
Aucune vérification des sacs n'étant faite avant le départ, il n'est pas possible de contester le contenu des sacs récupérés.
L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de perte. Il est recommandé aux coureurs de ne laisser aucun objet de valeur dans ces sacs.
En dehors des bases de vie, l'organisation propose aux coureurs d'amener un sac d'affaires personnelles depuis le départ jusqu'à l'arrivée. Ce sac devra être fourni et étiqueté par le coureur. Il devra être déposé au plus tard 30 minutes avant le départ de la course concernée. Cela est valable pour les 3 courses Solo.

Contrôles et ravitaillement

Des postes de contrôle et de ravitaillement sont répartis le long du parcours. Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement.
Les accompagnateurs sont autorisés à accéder à l'intérieur des postes de ravitaillement des 3 bases de vie uniquement si la situation sanitaire le permet.
Pour des raisons de gestion de la course, le responsable de poste de ravitaillement pourra interdire aux accompagnateurs, l'accès au poste de ravitaillement. (Par exemple pour des raisons de place dans le poste de ravitaillement, si le nombre de coureurs présent devient trop important)

Sécurité et assistance médicale

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.
Les médecins officiels sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout coureur inapte à continuer l'épreuve. Les médecins et infirmiers sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.
En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel au secours en montagne officiel qui prendra, à ce moment-là, la direction des opérations et mettra en œuvre tous moyens appropriés, y compris héliportés.
Un coureur faisant appel à un médecin ou un infirmier se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions

Temps maximum et barrières horaires

Sur le 100 Miles Sud de France, les barrières horaires sont fixées sur les bases de vie aux horaires suivants :
• Village de Sauto au km 10,7 : Vendredi 4 octobre à 12h30 (2h30 de course)
• Village de Vernet au km 57,6: Vendredi 4 octobre à 23h30 (13h30 de course).
• Refuge des Cortalets au km 67,1 ; samedi 5 octobre à 4h du matin (18h de course)
• Ville d'Arles sur Tech au km 94 : Samedi 5 octobre à 12h30 (26h30 de course).
• Ville du Perthus au km 135,7 : Dimanche 6 octobre à 0h30 (38h30 de course).
• Hameau de Lavall au km 163,2 : Dimanche 6 octobre à 8h30 (46h30 de course)

Sur la Grande Traversée Sud de France, les barrières horaires sont fixées aux horaires suivants :
• Ville d'Arles sur Tech au km 36,4 : Samedi 5 octobre à 3h (10h de course).
• Ville du Perthus au km 78 : Samedi 5 octobre à 13h (20h de course).
• Hameau de Lavall au km 106,1 : Samedi 5 octobre à 22h (28h30 de course).

Sur la Traversée Sud de France, les barrières horaires sont fixées aux heures suivantes :
• Ville du Perthus au km 41 : samedi 5 octobre à 18h (10h30 de course)
• Hameau de Lavall au km 69 : dimanche 6 octobre à 2h30 (19h30 de course)

Les mêmes barrières horaires seront appliquées aux coureurs des Relais Trio ou duo sur les trois distances proposées.
Ces barrières horaires sont appliquées pour les sorties de base de vie. En cas de dépassement de ces barrières horaires, les coureurs se verront dans l'obligation d'arrêter leur course et de remettre leur dossard aux membres de l'organisation présents sur la base de vie. Tout coureur qui ne parvient pas à rallier la barrière horaire dans les temps est donc considéré comme un abandon.

Navettes retour

Des navettes retour seront mises à disposition des coureurs (réservation préalable obligatoire) au départ d'Argelès pour rejoindre Vernet-les-Bains et Pyrénées 2000/Font-Romeu.
Une première navette partira le samedi 5 octobre à 19h, une dernière le dimanche 6 octobre à 12h00. Une troisième navette pourra être mise en place le samedi 5 octobre à 22h au regard des demandes. Aucune navette retour ne rejoindra Arles-sur-Tech.
En l'attente du passage de ces navettes, un espace nuit et douche est mis à disposition des coureurs. Il est situé au niveau de notre camping partenaire (camping**** La Sardane) qui se situe à seulement 300 mètres de l'aire d'arrivée).
https://www.campinglasardane.fr
Les navettes retour partiront du parking devant le camping la sardane.

Abandon

En cas d'abandon un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement son dossard en le récupérant.
Sauf en cas de blessure grave, l'abandon ne peut avoir lieu que sur un poste de base de vie ou un poste de ravitaillement complet. Des navettes seront mises en place pour récupérer les coureurs ayant abandonné aux postes de contrôle avec barrières horaires.

Les coureurs qui abandonnent sur un autre poste de contrôle ou de ravitaillement, et dont l'état de santé ne nécessite pas une évacuation d'urgence, doivent rejoindre par leurs propres moyens un point de rapatriement dans les meilleurs délais, et au plus tard avant le départ du dernier rapatriement du poste rallié. En cas de non-respect de cette obligation, le coureur engage sa responsabilité vis-à-vis de l'Organisateur.

Les coureurs ayant abandonné pourront être rapatriés vers l'arrivée. Cela se fera au départ des bases de vie dans un délai que l'organisation ne maîtrise pas. Ce délai sera lié au remplissage des véhicules affecté pour l'occasion.

Pénalisation & disqualification

En s'inscrivant à l'une des courses (en Solo, Trio ou Duo), les coureurs s'engagent à:
• respecter l'environnement traversé,
• respecter strictement le tracé du parcours indiqué par le balisage,
• respecter strictement le réglement communiqué avant la course concernant les sites protégés,
• suivre le parcours sans couper les sentiers,
• ne pas utiliser un moyen de transport,
• ne pas jeter de déchets sur le parcours,
• pointer à tous les postes de contrôle,
• porter le dossard devant et visible durant la totalité de l'épreuve,
• posséder sur soi durant toute l'épreuve le matériel obligatoire,
• se soumettre au contrôle antidopage,
• porter assistance à tout coureur en difficulté,
• se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision,
• être respectueux envers toute personne présente sur le parcours.
Le manquement à l'une de ces règles par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision du jury de l'épreuve sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.
La direction de course sera particulièrement intransigeante en cas de manquement.

Jury d'épreuve et réclamations

Il est composé par :
• le comité d'organisation,
• le PC sécurité,
• l'équipe médicale présente sur la course,
• les responsables des postes de contrôle concernés.
Les réclamations sont recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des classements provisoires.
Modifications du parcours ou des barrières horaires et annulation de la course
Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'Organisateur se réserve le droit de retarder le départ des courses de 6 heures maximum, d'arrêter les courses ou de modifier les parcours et les barrières horaires, voire d'annuler les courses sans préavis, sans que les coureurs ne puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.
En cas de « force majeure », forçant l'Organisateur à annuler l'évènement, une partie seulement des droits d'inscription réellement encaissés pourront être remboursés en fonction du budget restant après avoir couvert tous les frais déjà engagés par l'Organisateur.
Les modalités du remboursement seront, dans ce cas, expliquées sur le site internet de la course.

Assurance et responsabilité

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur.
Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.
En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques. Ce type d'assurance peut être, par exemple, souscrit auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.
En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dégagée.

Classement et récompenses

Pour les 3 courses, seuls les coureurs arrivant à Argelès-sur-Mer sont classés.
Pour chaque course un classement général homme et femme est établi. Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé dans les différentes épreuves.
Dotation financière sur les courses Solo 100 Miles et Grande Traversée : 5000 € (cinq mille euros) seront à partager entre les lauréats Grille à venir ce à quoi s'ajouteront divers lots.
La partie financière est partagée entre les 3 premiers scratch hommes et femmes.

Droit à l'image

En participant, le concurrent accepte l'utilisation par l'organisation et ses partenaires de son image ou de sa voix pour toute utilisation en rapport avec l'épreuve.
Il accepte en outre la diffusion des images prises pendant l'épreuve sur les sites et les réseaux sociaux des partenaires cités dans la rubrique RGPD.

RGPD

L'organisateur fait appel à la société TheWildCompany SARL par l'intermédiaire de son service LiveTrack pour la gestion des inscriptions, du chronométrage et pour l'épauler pendant la course.
Les informations que vous transmettez sont conservées 20 ans à partir de la date de la course, à l'exclusion des certificats médicaux qui sont conservés 10 ans conformément à la réglementation en vigueur.
Nous vous informons que les listes d'inscription, les résultats et les images de la course peuvent être publiés sur le site d'arrivée ainsi que sur les sites internet, les réseaux sociaux et autres moyens de publication des partenaires suivants :
• Organisateur de la course
• Mairies et offices du tourisme des communes traversées

• Partenaires d'inscription
• Partenaires de chronométrage
• Fédérations sportives en rapport avec l'épreuve

Les listes peuvent contenir :

• Nom
• Prénom
• Sexe
• Catégorie
• Nationalité
• Pays et/ou département de résidence
• Club / Équipe
• Temps de passage
• Classement
• Participations et temps de passage des années précédentes

Pour toute demande de rectification ou de suppression de donnée, merci de nous contacter à 100miles.sudefrance@gmail.com.

Acceptation du règlement

Les participants déclarent connaître et accepter le présent règlement et s'engagent à le respecter dès lors qu'il valide leur inscription en ligne ou pour une inscription sur place.
Tout manquement au contenu d'un des articles du présent règlement pourra faire l'objet d'une exclusion du concurrent par les organisateurs.

NOS PARTENAIRES.

Rien ne serait possible sans les partenaires qui nous suivent d'année en année, ils nous permettent de garantir une organisation de qualité à l'ensemble des coureurs.

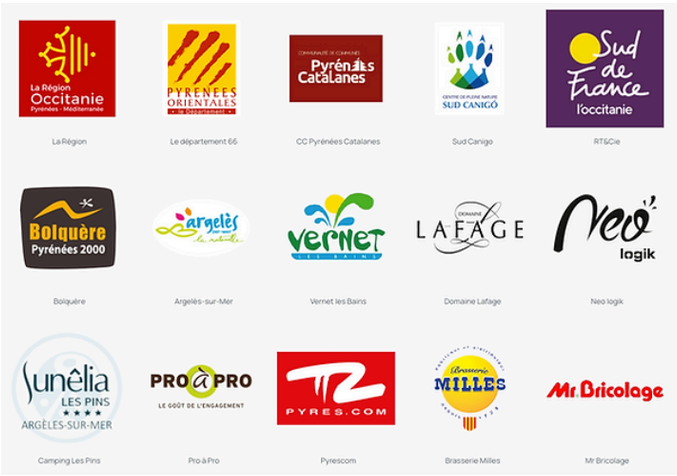

VIENS COURIR AVEC NOUS

De Bolquère à Argelès/Mer

Formulaire de Contact

Prénom
Rédigez votre messag…

Nom de famille
Rédigez votre messag…

E-mail *
Rédigez votre message ici…

Rédigez un message
Rédigez votre message ici…

Envoyer

LIEUX

Entre Bolquère , Vernet les Bains, Arles sur Tech et Argelès sur Mer

EMAIL

info@mysite.com

Facebook

Instagram

YouTube

© 2024 100 Miles Sud de France. Powered by MVFIM

Back to Top

Contactez-nous